

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le jeudi 1^{er} décembre 2016 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Daniel Lussier, maire ;
M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ;
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2 ;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;
M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5.

Sont absent :

M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

À 19 h 5, M. Daniel Lussier, maire, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2016-12-214

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyée par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉE

rés : 2016-12-215

EMBAUCHE DE M. ROBERT COMEAU AU POSTE DE SURVEILLANT DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON 2016-2017

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement :

- d'embaucher Monsieur Robert Comeau au poste de surveillant au Centre-Multi-Récréatif, et ce, pour la saison d'hiver 2016-2017 ;
- d'autoriser M^e Raffaella Di Stasio à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant ;
- d'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par l'Agente de développement des loisirs.

ADOPTÉE

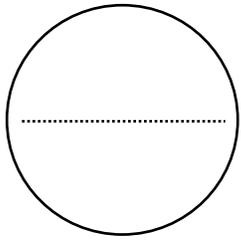
rés : 2016-12-216

PROGRAMMATION DE LA TECQ – CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2016-09-158

Attendu que la municipalité a adopté la *Résolution n° 2016-09-158* lors de la séance ordinaire du 12 septembre dernier ;

Attendu que cette résolution doit être corrigée pour ajouter un libellé qui devait en faire partie puisque la programmation de travaux comporte des travaux réalisés ;

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par



Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement de corriger la *Résolution n° 2016-09-158* en y ajoutant le libellé qui suit :

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

rés : 2016-12-217

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 20 sur une proposition de Louise Lussier, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Daniel Lussier, Maire

M^e Raffaella Di Stasio,
Directrice générale & Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 1^{er} décembre 2016.